

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**1 - DISPOSITIONS GENERALES - CHAMP D'APPLICATION ET ACCEPTATION** – Est entendu par **Professionnel**, toute personne physique ou morale qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité professionnelle ; par **Consommateur** toute personne physique qui agit hors du cadre de son activité professionnelle et à des fins personnelles et par **Client** l'ensemble des Professionnels et Consommateurs. Les présentes conditions générales de vente (CGV) entre le Groupe PARTEDIS, SAS au capital de 11 882 232,12 euros ayant son siège social 4 Rue Ferdinand de Lesseps 33700 MERIGNAC, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 913 773 800, ou ses filiales, et le Client, sont seules applicables à tous les produits vendus par le Groupe PARTEDIS. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV et notamment l'art 15. Le Client signataire reconnaît en avoir une parfaite connaissance et déclare avoir tout pouvoir de leur acceptation. Il renonce à se prévaloir de tout document contradictoire ou des stipulations contraires, pouvant figurer sur les bons de commande, ou sur tout autre document, sauf conditions particulières validées par nous au préalable notamment pour toute commande exceptionnelle. Les CGV sont opposables aux clients selon l'art. 1119 du Code civil.

**2 - ENGAGEMENT** - Toute commande, facture pro forma et autre document de même ordre deviennent définitifs suite à l'acceptation du Client et/ou envoi du bon de livraison. Notre acceptation préalable et expresse est nécessaire pour toutes modifications des commandes et remise de prix.

**3 - TRANSPORTS - LIVRAISONS - RESERVES** – Sauf accord particulier, les frais de transport sont à la charge du Client. Le transport s'effectuera par notre chauffeur, un transporteur de notre choix ou celui du Fournisseur en cas de livraison Direct Fournisseur. Le lieu de livraison doit être accessible au livreur et le Client se chargera des autorisations notamment administratives si nécessaires. La livraison n'a lieu qu'en présence du Client pour réceptionner la marchandise ; dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de lui refacturer toute nouvelle livraison et frais de manutention y afférent. Le déchargement au lieu de livraison est assuré exclusivement par les soins et sous la responsabilité du Client, quelle que soit la participation apportée aux opérations par le livreur. Les réserves et cas d'avarie, perte ou dommages quelconque doivent être indiqués à la réception des produits. A défaut, ils doivent être notifiés et motivés, exclusivement **au voiturier**, par Lettre Recommandé avec Avis de Réception (LRAR) ou par acte extrajudiciaire dans un délai de 3 jours à compter de ladite réception et ne justifient aucun retard de paiement. Passé ce délai, toute action sera éteinte et aucune réclamation ne pourra être prise en compte. Les commandes voyagent aux risques et périls du Professionnel, même en cas de livraison franco. La livraison opérée en l'absence du Professionnel et suite à sa demande ne saurait engager notre responsabilité en cas de litige sur la réalité de la livraison. Par dérogation, les commandes du Consommateur validées à distance pourront être retirées en agence ou livrées à domicile en France métropolitaine. En cas de livraison à domicile, un pourcentage du prix de la commande sera annexé au titre des frais de livraison. Le délai de livraison sera fonction de la volumétrie et de l'horaire de commande : elle interviendra entre 12h et 48h après la commande sur les jours ouvrés à l'exception des produits hors stock habituels et se fera à l'entrée du bâtiment. En cas de retrait en agence, aucun frais de port ne sera appliqué. La mise à disposition s'effectue en main propre et sous 4 jours ouvrés, à l'exception des produits hors stock habituels.

**4 - DELAIS - RETOURS** : Nos délais de livraison sont indicatifs et conditionnés à la disponibilité des stocks de nos fournisseurs. Aucune pénalité de retard de livraison n'est acceptée, quelles qu'en soient les causes, importances et conséquences. En cas de non-livraison à la date indiquée, le Client ne pourra se prévaloir d'une annulation du contrat qu'un mois après mise en demeure de livraison restée sans effet, sans donner lieu à une indemnité quelconque. En cas de marché à exécution successive, la non-livraison d'un article ne pourra donner lieu à aucune indemnité ou résiliation du solde du marché. Les retours de produits ne seront acceptés que s'ils interviennent avant la fin du mois de livraison et s'effectueront franco sauf accord contraire. La reprise des produits tenus en stock habituellement est conditionnée au bon état des produits restitués dans leur emballage d'origine. Par dérogation, les produits hors stock habituels ne pourront être repris qu'après acceptation expresse de notre part et aux conditions du fournisseur et ne pourront faire l'objet d'une annulation de contrat.

**5 - DELIVRANCE** - En cas de contestation sur la qualité ou la quantité des produits livrés, il appartient au Client de faire constater contradictoirement l'objet de sa réclamation. Notre responsabilité ne pourra être engagée au-delà de celle de nos fournisseurs et au remplacement des produits concernés à l'exclusion de tous autres frais (main d'œuvre, peinture, etc.).

**6 - DOCUMENTS - PRECONISATIONS** – Les produits présentés dans nos catalogues peuvent être modifiés selon notre référencement ou leur évolution. La durée de disponibilité des pièces détachées des produits est soumise à leur fabrication et mise sur le marché par nos Fournisseurs. Nos offres de prix sont établies à titre informatif et ne constituent pas une proposition technique susceptible d'engager notre responsabilité. De même pour les avis et conseils établis. Le Client devra donc, avant l'exécution, vérifier la faisabilité technique vis-à-vis des règles de l'art et des particularités du chantier en consultant au besoin un bureau d'étude ou un professionnel du secteur concerné.

**7 - RESPONSABILITE** - Garantie légale de conformité : Selon les art. L 217-3 et suivants du Code de la consommation. Sur présentation de sa facture, le Consommateur bénéficie de 2 ans à compter de la délivrance d'un bien matériel et/ou d'un bien comportant des éléments numériques pour agir en application de la garantie légale de conformité. Le défaut de conformité du produit est présumé durant les 24 mois suivant sa délivrance. Dans ce cas, il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coûts prévues par l'art. L217-9 du Code de la consommation. Cette garantie est inopposable si le désordre provient de l'usure normale du produit, d'une négligence, d'un défaut d'entretien, de mise en œuvre, d'une intervention ou utilisation du client non conforme aux indications de la notice d'utilisation fournie.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

### Droit aux mises à jour pour les biens comportant des éléments numériques

Conformément aux articles L 217-18 à L 217-20 du Code de la consommation, s'agissant des biens comportant des éléments numériques, et aux articles L224-25-24 à L 224-25-26 du Code de la consommation, s'agissant d'un contenu numérique ou d'un service numérique, le consommateur doit recevoir les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité des biens ou du contenu numérique ou du service numérique :

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant un délai d'un an à compter de la date de fourniture, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique. La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconveniient majeur pour lui.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique, si :

- 1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;
- 2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;
- 3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;
- 4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconveniient majeur pour le consommateur ;
- 5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation.

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie, en outre, de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique.

**Vices cachés** : Selon les art. 1641 et suivants du Code civil notre responsabilité ne pourra être engagée au-delà de celle de nos propres fournisseurs et du remplacement des produits reconnus défectueux contradictoirement, et à la diligence du Client. Elle se fera à l'exclusion de tous autres frais (peinture, main d'œuvre, etc.) et de tous dommages immatériels. Dans cette hypothèse, le Client peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente.

**Fabrication** : Nos fabrications sont basées sur les plans et tout autre document transmis par le Client. Notre responsabilité de Fabricant ne pourra être engagée en cas d'informations erronées transmises par le Client, de mise en œuvre non conforme aux normes en vigueur, règles de l'art et plan de pose transmis, ainsi qu'en cas d'utilisation anormale, défaut d'entretien ou toute modification des produits. En cas de défaut de fabrication reconnu contradictoirement à la diligence du Client, la présente garantie est limitée au remplacement du produit à l'exclusion de tous dommages directs ou indirects, tout autre frais (peinture, main d'œuvre, etc.) et dommages immatériels.

**8 - PRIX** - Nos prix sont nets. Ils sont fixés aux conditions de change, droits de douane, frais de transport et taxes en vigueur au jour de la conclusion du contrat et seront automatiquement modifiés en cas de variation d'un de ces éléments, des fluctuations du marché ou de tout autre élément imprévu au jour du marché et survenu au jour de la livraison. La TVA au taux applicable aux produits et services s'affichera sur les commandes, factures ou autres documents chiffrés.

**9 - PAIEMENT- SANCTIONS** : Les règlements des marchandises, prestations et livraisons sont effectués comptant, sauf dérogation pour les Professionnels réguliers qui pourront, après validation de notre part, bénéficier de délais de paiement. Tout changement important dans sa situation économique ou financière pourra entraîner la révision des conditions accordées et à tout moment. Nos traites, acceptations de règlement, et prix franco n'opèrent ni novation, ni dérogation au lieu de paiement et de juridiction mentionnés à l'article 16. Des frais forfaitaires de facturation seront décomptés sur toutes nos factures. Le non-règlement de tout ou partie du prix à l'échéance par le Client rend immédiatement exigible la totalité de notre créance. En cas de paiement après l'échéance, des pénalités de retard seront calculées selon la loi n°2008-776 du 4/8/2008 de la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif, au taux BCE majoré de 10 points de %, ne pouvant être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera facturée au Professionnel conformément aux dispositions des art. L441-6 et D.441-5 du C. Com. et tous autres frais seront à la charge du Client. Le recouvrement par voie contentieuse entraînera l'application à titre de dommages et intérêts d'une indemnité égale à 20 % de la somme impayée. Par dérogation pour les Consommateurs, nos produits et prestations sont payables comptant avant la livraison. Pour toute commande, un acompte obligatoire de 30% sera demandé, il s'élèvera à 100% en cas de commande de produits hors stock habituels. Les commandes validées à distance seront réglées par carte bancaire en une seule fois avec le système sécurisé « 3D Secure ».

**10 - ESCOMPTE** - Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé, sauf accord exceptionnel de notre part et sur la base du taux légal en vigueur, proratisé.

**11 - MODIFICATION DES COORDONNEES BANCAIRES (RIB) ET SECURITE DES PAIEMENTS** - Le Groupe PARTEDIS informe ses Clients que les coordonnées bancaires de ses filiales sont fixes et que dans l'hypothèse où celles-ci seraient amenées à changer, toute modification de RIB sera obligatoirement communiquée via ses canaux officiels (courrier postal ou email depuis une adresse @partedis.com). Dans une telle hypothèse, il appartient au Client de vérifier ce changement en contactant téléphoniquement son interlocuteur PARTEDIS habituel, afin de se faire confirmer l'information reçue avant tout versement de fonds. En l'absence de vérification de la part du Client, le Groupe PARTEDIS ne pourra être tenue responsable des paiements effectués par le Client sur un compte tiers frauduleux.

**12 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE** – Les produits restent notre propriété jusqu'au complet paiement du prix. Ne constitue pas un paiement, la remise de lettres de change ou d'autres titres créant une obligation de payer. Les risques sont transférés au Client au moment de la délivrance des produits. Pendant la durée de la réserve de propriété, ce dernier devra les assurer contre tous risques de dommages ou de responsabilité causés ou subis par elles. Les polices d'assurance devront expressément mentionner notre qualité de propriétaire. Le Client sera tenu de nous informer immédiatement de la saisie, réquisition ou confiscation au profit d'un tiers des produits, et de prendre toutes mesures de défense pour faire connaître et sauvegarder notre droit de propriété. Toute personne désignée par nous peut, à tout moment pendant la durée de la réserve de propriété, effectuer tout contrôle du strict respect des présentes stipulations. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance pour quelque cause que ce soit, nous pourrons exiger de plein droit et sans formalité, la restitution des produits, aux frais, risques et périls du Client. Cette restitution n'équivaut pas à la résolution de la vente, laquelle ne deviendra effective que dans les conditions prévues par l'article 12.

**13 - CLAUSE RESOLUTOIRE** - En cas de non-paiement intégral de l'une des échéances du prix et 8 jours après une mise en demeure adressée par LRAR restée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit sans préjudice de tous dommages et intérêts réclamés au Client. Dans ce cas les produits devront être mis à notre disposition immédiate, aux frais exclusifs du Client.

**14 - MEDIATION** - Selon l'art L612-1 du Code de la consommation, nous proposons aux Consommateurs une médiation via la CNPM - MEDIATION CONSOMMATION. Les réclamations pourront se faire sur le site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale à CNPM MEDIATION CONSOMMATION - Centre d'Affaires Stéphanois SAS - IMMEUBLE L'HORIZON - ESPLANADE DE France - 3, RUE J. CONSTANT MILLERET - 42000 SAINT-ÉTIENNE. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, CNPM MEDIATION CONSOMMATION deviendra MEDIATION CONSOMMATION DEVELOPPEMENT (MED CONSO DEV). Toute demande de médiation à compter de cette date pourra être adressée à cette nouvelle dénomination à la même adresse postale, ou sur leur nouveau site [www.medconsodev.eu](http://www.medconsodev.eu).

**15 - DROIT DE RETRACTATION** – Selon les art. L221-18 et suivants du Code de la consommation, pour tout achat réalisé par le biais de l'un des sites relevant du Groupe PARTEDIS, le Consommateur peut se rétracter sous 14 jours à compter de la réception de la marchandise, ce qui lui permet l'annulation totale ou partielle de sa commande en dehors des produits hors stock habituels.

**16 - DONNEES PERSONNELLES** – Les données personnelles (DP) collectées et traitées lors de l'achat d'un produit sont nécessaires pour le traitement des commandes et la continuité de la relation commerciale. Elles sont destinées au Groupe PARTEDIS et ses filiales qui s'engagent à les traiter dans le seul cadre des finalités précitées. Selon la Loi n° 78-17 du 6/01/78, et le Règlement Européen n°2016/679, les Clients bénéficient d'un droit d'information, d'accès, de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition au traitement des DP collectées. Pour exercer ces droits ou toute question, il est possible de nous contacter à l'adresse [protectiondesdonnees@partedis.com](mailto:protectiondesdonnees@partedis.com) ou par courrier à l'attention de GROUPE PARTEDIS – M. Le Délégué à la Protection des DP - 4 Rue Ferdinand Lesseps – 33693 Mérignac. La Charte de protection des DP disponible sur les sites relevant du Groupe PARTEDIS détaille leur utilisation et les droits y afférent.

**17 - CLAUSE JURIDICTIONNELLE** - Toute contestation par un Professionnel à l'occasion en conséquence du présent contrat, sera soumise à la compétence exclusive des Tribunaux de BORDEAUX, même en cas de clause contraire de la partie contractante, demande incidente, demande en intervention, ou pluralité de parties en cause ou d'appel en garantie.

**18 - ECOMOBILIER** – Partedis Chauffage Sanitaire est enregistré au n°FR017897 conformément à l'art L541-10-6 C. de l'Env

**19 - RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR** – Conformément à la législation en vigueur, l'identifiant unique de la société PARTEDIS CHAUFFAGE SANITAIRE est enregistrée sous le numéro FR292949\_01XZUV pour les emballages ménagers, sous le numéro FR232300\_03JPUI pour les papiers graphiques et sous le numéro FR017897\_04FALP pour les PMCB. L'identifiant unique de la société PARTEDIS BOIS MATERIAUX est enregistré sous le numéro FR303428\_04OCIE pour les PMCB. La part du coût unitaire supporté pour la gestion des déchets est répercutée au client sans possibilité de réfaction, conformément à l'article R. 543-290-3 du Code de l'environnement.